

# COVID-19

Informations pour les membres de  
la Fédération de voile du Québec



**Communiqué en date du 26 juin.**

**À l'attention de tous les membres de la Fédération de voile du Québec et des adeptes de voile.**

Trois mois après le début du confinement, nous voici à un point tournant. Nous sommes partiellement déconfinés et avons recommencé à naviguer.

Le 17 juin dernier, le gouvernement annonçait la phase 3 du déconfinement pour les sports et loisirs à compter du 22 juin. Nous avons pris un peu de temps avant d'écrire ce communiqué, car nous avons d'abord dû éclaircir plusieurs points. Juste au moment où nous allions le publier, l'annonce par la Santé publique de la nouvelle phase de déconfinement du 25 juin est arrivée. Nous sommes en cours d'analyse pour voir si cette nouvelle annonce a un impact sur nos directives actuelles et ferons des ajustements sous peu s'il y a lieu.

Comme c'est le cas depuis le début de la pandémie, notre priorité est en premier lieu d'informer et soutenir les gestionnaires de clubs et d'écoles de voile afin qu'ils puissent faire une évaluation des risques, déterminer les activités et services qu'ils sont aptes à offrir et définir le cadre et les directives à mettre en place. À ce titre, si vous avez parfois l'impression qu'il ne se passe rien, dites-vous que plusieurs travaillent d'arrache-pied pour que votre été soit le plus normal possible. À ce titre, j'en profite pour féliciter et remercier les gestionnaires des clubs et écoles ainsi que leurs équipes de même que les employés de la fédération, les formateurs et les bénévoles qui ont multiplié les efforts pour que tout soit en place pour que vous puissiez profiter d'une saison de voile 2020.

Vous ne le savez peut-être pas, mais pendant le confinement, nous avons offert des formations en ligne aux futurs instructeurs et aux officiels de course, ainsi que des activités de mise en forme et de développement aux athlètes.

Bien qu'il semble avoir considérablement diminué, le risque de contamination à la COVID-19 est encore présent : la prudence est de mise et les consignes de la Santé publique doivent toujours être respectées.

Les activités liées à la pratique de la voile étant variées, le niveau de risque et les consignes sanitaires varient également. Le niveau de déconfinement n'est donc pas le même pour tous les contextes. Voici un survol pour vous aider à vous y retrouver :

## **Directives générales**

- Respecter les consignes de la Santé publique.
- Respecter les consignes pour les adeptes de la voile émises dans le Code de conduite en période de COVID-19 ([lien](#)).
- Respecter les consignes du club ou de l'école où l'activité est pratiquée.

# COVID-19

Informations pour les membres de  
la Fédération de voile du Québec



- Pour le gestionnaire du groupe ou du site, respecter les directives spécifiques aux activités encadrées et tenir un registre de présence des participants incluant la grille de triage ([lien](#)).
- Sur terre et entre les bateaux une fois sur l'eau : respecter le 2m de distanciation.
- Le port du masque est recommandé sur terre. Il est exigé lorsque l'activité pratiquée présente un risque de bris de la distanciation (préparation des embarcations et du matériel, mise à l'eau, etc.).
- Le port du masque n'est pas recommandé pour les sorties sur l'eau en voile dériveur ou en planche.

## **Pratique libre**

*C'est de votre responsabilité de minimiser les risques pour vous et pour vos invités. Vous pouvez choisir d'adopter des comportements plus stricts que ceux suggérés en fonction de votre état de santé, de la fragilité de votre entourage, etc.*

### Lien doc des consignes

- La voile en pratique libre est permise sur tout type d'embarcation permettant le respect des règles de distanciation physique.
- Vous pouvez avoir des invités à bord, si votre club ou marina leur permet l'accès et si votre embarcation est suffisamment grande pour respecter les consignes sanitaires en vigueur. Le cas échéant, vous devez garder un registre de vos visiteurs.
- Pendant une sortie à voile, s'il arrive qu'une manœuvre implique des rapprochements de moins de 2 mètres et des contacts de courtes durées, le risque est considéré comme faible en autant que ces rapprochements cumulent moins de 10-15 minutes par sortie.
- Pour les voiliers avec espace habitable, considérant la promiscuité à l'intérieur des cabines, nous vous recommandons d'en limiter l'accès aux personnes de votre ménage (outre pour l'usage des toilettes qui devraient être désinfectées régulièrement).
- La navigation locale est à privilégier.

## **Pratique encadrée**

*Chaque gestionnaire de site doit évaluer les risques et déterminer les règles pour leurs usagers. Les gestionnaires ou propriétaires sont en droit de décider si une activité ou un service sera offert et à quelles conditions. Il est ensuite de votre responsabilité de minimiser les risques pour vous. Vous pouvez choisir d'adopter des comportements plus stricts que ceux exigés.*

## **Cours de voile**

L'enseignement est maintenant permis aux écoles homologuées en voile dériveur comme en voile croisière, sous certaines conditions. Vous référer aux directives mises en place par votre école.

# COVID-19

Informations pour les membres de  
la Fédération de voile du Québec



## Camps de jours

Les activités en camps de jour sont permises. Les écoles de voile offrant des camps doivent respecter les directives spécifiques à la voile en plus de celles émises par l'Association des camps du Québec. Vous référer aux directives mises en place par votre camp.

## Encadrement des équipes de compétition

Les équipes de compétition ont repris leur entraînement sur l'eau, tant en dériveur double qu'en simple. Les clubs offrant des programmes de compétition doivent respecter les directives spécifiques à la voile. Vous référer aux directives mises en place par votre club.

Les athlètes naviguant en embarcation double doivent cependant également suivre des consignes spécifiques ([lien](#)).

## Régates

L'organisation de régates est maintenant permise, mais les déplacements entre régions n'étant pas de mise, cette permission se limite aux régates locales ou régionales. Les clubs hôtes doivent suivre les consignes spécifiques émises par Voile Canada et la FVQ.

Lorsque nécessaires, les déplacements entre régions devraient se limiter de votre lieu de résidence à votre destination, sans arrêt non essentiel en route.

À l'heure actuelle, les événements d'envergure sont proscrits jusqu'au 31 août 2020 par les autorités.

## Voile adaptée

Les activités de voile adaptée sont possibles. Vous référer à votre école de voile pour plus de détails.

## *Pratique de la voile hors Québec*

### **Vous songez à voyager dans une autre province pour pratiquer la voile ?**

Assurez-vous d'être bien informé avant !

Les règlements de la Santé publique sont différents d'une province à l'autre et les règles changent régulièrement.

Plusieurs provinces ont fermé leur frontière et n'acceptent pas les visiteurs, d'autres imposent de vous isoler pendant 14 jours dès votre arrivée. Dans tous les cas, seuls les voyages essentiels sont autorisés et vous devez respecter les directives de la province où vous vous rendez.

# COVID-19

Informations pour les membres de  
la Fédération de voile du Québec



À l'exception des athlètes de l'équipe canadienne qui ont pour habitude de s'entraîner à l'extérieur de leur province d'origine, Voile Canada ainsi que les fédérations provinciales émettent la recommandation de naviguer, pour le moment, dans leur province d'origine. Pour connaître les restrictions propres à la voile, nous vous recommandons de communiquer avec l'association provinciale de voile concernée.

En ce qui concerne les restrictions générales par province, voici un article produit par CBC (en anglais) en date du 22 juin :

<https://www.cbc.ca/news/canada/travel-restrictions-province-1.5618853>

## ***Situations d'urgence***

Vous détenez une formation en premiers soins et pourriez potentiellement vous trouver en situation d'urgence? Vérifier avec l'organisme qui vous a formé quelles sont les directives particulières en contexte de COVID-19. Vous pouvez également prendre connaissance des consignes spécifiques que nous avons transmises aux instructeurs et entraîneurs de voile.

[\(Lien protocole\)](#)

## ***Bonne saison de voile et bon vent!!***

*Natalie Matthon*

Directrice générale de la Fédération de voile du Québec

***Gardez le cap : Respectez les consignes!***